



<b>DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ARRONDISSEMENT DE LENS CANTON DE CARVIN</b>	<b>VILLE DE LIBERCOURT</b>  EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DES DECISIONS
---	---

**DECISION N° 10/2024 PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION DONNEE  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire de la Ville de LIBERCOURT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n° 2020/15 du 24 Mai 2020, par laquelle le conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment, l'alinéa 10 autorisant l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,
- Considérant les 5 panneaux Avantage 950 x 350 C12- Décor Api Cité 1 abeille et de 10 colliers Ø 60, propriété de la commune de Libercourt,
- Considérant la proposition de la ville de AMBAZAC 87240, place de l'Hôtel de ville pour l'achat de ces 5 panneaux pour un montant de 300 € TTC.

**DECIDE :**

**Article 1 :** de procéder à la vente de 5 panneaux Avantage 950 x 350 C12- Décor Api Cité 1 abeille et de 10 colliers Ø 60 au profit de la ville de AMBAZAC, pour la somme de 300 € TTC.

**Article 2 :** d'inscrire la présente décision au registre des délibérations et des décisions du Maire, de la porter à la connaissance du conseil municipal dans le cadre des communications du Maire, et de la publier sur le site internet de la commune.

**Article 3 :** Ampliation en sera adressée à la ville de Ambazac.

LIBERCOURT, le 8 Février 2024

Le Maire,

Daniel MACIEJASZ

Signé Electroniquement



Monsieur le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture 062-216209072-20240208-D-10-2024-AU Date de télétransmission : 08/02/2024 Date de réception préfecture : 08/02/2024
--